ASSEMBLEE A SAINT-HYACINTHE

LE 8 DÉCEMBRE 1885

POUR PROTESTER CONTRE L'EXECUTION DE RIEL

DISCOURS DE L'HON. M. BELLEROSE

Messieurs les électeurs du district de Saint Hyacinthe.

Depuis quelques jours, la presse hostile à la nationalité française et la presse servile et mercenaire dénoncent l'agitation qu'a soulevée l'exécution de Riel. Certains grands patriotes, de la classe, sans doute, de ceux qui confondent le patriotisme avec le servilisme en font autant. De son côté le gouvt et un de ses membres viennent de mettre devant le public des documents destinés à justifier le crime du 6 novembre dernier, et à protester contre le mouvement qui en a été la conséquence et qu'ils qualifient hypocritement de, "provocation à une guerre de race". Tout cela ne doit pas nous surprendre. Il y a eu de tous temps et en tout lieu des traîtres. Mais notre devoir est de profiter de ce cri d'alarme jeté aux quatre coins du pays. Notre devoir est d'examiner froidement la question, de jeter un coup d'œil en arrière et de constater les faits afin de nous assurer si le mouvement actuel a réellement sa raison d'être et si nous sommes bien fondés en faits et en droit à le soutenir et à le maintenir. Quelques suspects que puissent être cet appel à notre patriotisme pour faire cesser une agitation qu'on nous dit pouvoir amener une guerre de race, et les documents du gouvt. dont je viens de parler, à raison de la source d'où ils émanent, notre devoir est de les examiner et d'en peser l'importance. C'est ce que je me propose de faire.

Je ne connais pas de plus grands ennemis de notre nationalité, que ceux qui jettent ce cri d'alarme. Quels qu'ils soient, ignorent-ils ce qui s'est passé depuis quarante et même depuis vingt ans ; en le sachant, veulent-ils le cacher et mériter par là, d'un gouvernement coupable, la récompense de leur trahison ! Dans l'un comme dans l'autre cas, leur fait est criminel et ils trompent le public.

L'agitation actuelle qui se propage d'un bout à l'autre du pays, quand bien même elle ne serait pas justifiable en vue du fait qu'après avoir été provoqués depuis vingt ans Nous nous trouvons à être sur la défensive contre les envahisseurs de nos droits, elle le serait aussi longtemps que nous demeurerons dans les limites de nos droits constitutionnels, et conséquemment elle ne saurait être une provocation à une guerre de race. Elle n'est pas une guerre de race puisque un grand nombre de nos concitoyens des origines anglaise, écossaise et irlandaise reconnaissent la légitimité de nos plaintes et que bon nombre d'eux prennent part au mouvement

Ce n'est pas une guerre de race, puisque nous ne refusons à nos frères des autres origines, ni leurs droits, ni l'exercice des privilèges auxquels ils peuvent avoir droit, et que nous ne ferons que réclamer pour nous mêmes l'exercice des privilèges qui nous ont été accordés par les traités, et des droits qui nous ont été garantis par la constitution de 1867. Avons-nous le gouvernement responsable ? Si oui, qui nous empêchera de déclarer que nous avons perdu confiance dans le traître que nous avons poussé de l'avant et que nous avons aidé à obtenir le commandement dans notre pays, et qui, une foi assez fort, nous tourne le dos et cherche à nous humilier et à nous détruire ? Si les chefs que nous avons choisis, nous trahissent, la constitution ne nous permet-elle pas de les rejeter et d'en choisir

d'autres, et, pour en arriver là, de faire connaître au public quelles raisons il y a pour en agir ainsi ? Ah, messieurs, ne vous y laissez pas prendre. Examinez bien et vous verrez que ceux qui cherchent à briser cet accord parfait qui existe dans le moment dans notre province sont précisément ceux que l'intérêt personnel, et l'ambition portent à accepter tous les méfaits des gouvernants

Plut à Dieu que nos hommes publics, de race fançaise eussent revendiqué nos droits comme c'était leur devoir de le faire, au fur et à mesure que nos ennemis cachés sous le voile de l'hypocrisie, nous les enlevaient ; nous eusions maintenu notre position dans la Confédération telle qu'un Cartier l'avait faite, et nos droits et privilèges n'eussent jamais été sacrifiés. Mais c'est le contraire qui a eu lieu. Nos hommes publics ont tout enduré, ils ont accepté les dénis de justice et les empiètements sur nos droits. Ils ont laissé fouler aux pieds la constitution qui nous protégeait, quand ils ne l'ont pas foulée eux mêmes à leurs pieds et voilà qu'aujourd'hui Sir John et ses satellites, connaissant par une longue expérience l'ambition d'un certain nombre des nôtres, leur amour désordonné des places d'honneur et lucratives, la servilité des autres, ont cru pouvoir tenter d'ajouter aux injustices envers notre race, un acte de souverain mépris Mais le meurtre de Riel a heureusement réveillé le peuple de son assoupissement. Un cri de douleur s'est fait entendre d'un bout à l'autre de notre province et Sir John et ses supports actuels se trouvent en présence d'une résistance que notre apathie passée ne les avait pas accoutumés à rencontrer. Aussi voyez les efforts qu'ils font, voyez ce que le gourvernement fait pour en imposer au peuple. Ils forcent les journeaux à changer leurs couleurs, ils menacent ceux qui ont reçu leurs faveur. Ils promettent fortune à ceux qu'ils connaissent avoir des désirs ardents. Craignons, messieurs, il y aura des traîtres. Je pourrais vous donner les noms de certains représentants du peuple qui failliront, j'en ai peur, à l'appel, lorsque les votes de *non-confiance* auront à être enrégistrés.

Mais le peuple aura son tour dans quelques mois et il chassera, je l'espère, ceux qui auront affirmé, par leur vote, la confiance des Canadiens-français dans les traîtres qu'ils ont nourris et qui sont devenus leurs bourreaux aussitôt qu'ils se sont crus assez forts pour se passer d'eux.

Dès 1849, Sir John A Macdonald avait montré son fanatisme contre les Canadiens-français lors de l'incendie des bâtisses où siègeait la Législature (le marché Ste Anne) Mais son ambition lui fit refouler cette rage dans son cœur et le porta à chercher l'alliance des chefs du Bas Canada. Ses intrigues aidées de la souplesse de ses principes et surtout d'une hypocrisie raffinée réussirent et, malgré sa faiblesse dans le Haut-Canada où il était en grande minorité, le Bas Canada trompé par une apparence de dévouement à sa cause et d'amitié sincère à son grand chef, Sir George Cartier, le Bas-Canada l'accepta comme chef allié et lui a montré jusqu'à aujourd'hui un devouement sans égal et, j'ajouterai sans crainte, un dévouement coupable.

Qu'a fait cet homme pour montrer sa reconnaissance ? Comment a-t-il utilisé l'autorité et la force que sa province lui refusait et que la nôtre lui donnait ? A détruire l'influence de la nôtre quand il a pu le faire secrètement, répondrai je. A rendre nuls les droits et privilèges qui nous appartiennent par droit d'héritage. A tromper ses meilleurs amis et à jouer double jeu à leur détriment.

Depuis vingt ans, Sir John s'est étudié tout particulièrement à ce rôle vil et digne de mépris.

Dès 1865, alors qu'il fut décidé de confédérer la province du Canada et les provinces de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau-Brunswick, le chef orangiste commença son œuvre de destruction. L'augmentation de la population parlant l'anglais qui allait résulter de l'union avec les provinces maritimes lui faisait espérer qu'il pourrait désormais se passer du Bas Canada français, et il se mit à l'œuvre pour préparer sa campagne, assouvir sa haine contre tout ce qui est catholique et sa rage contre tout ce qui est français, cachant ses préparatifs perfides sous les dehors du dévouement à notre province et d'une véritable amitié pour Sir George E. Cartier, en vue de conserver le support des chefs du Bas-Canada jusqu'à ce que la Confédération fut accomplie, et après même cette époque, jusqu'à ce que le Canada découvrant sa perfidie le rejetât, alors qu'il pourrait compter sur le support qu'il recevrait des nouvelles provinces anglaises.

Dès les premières années de la confédération, quelques conservateurs observateurs pénétrèrent les plans du chef et le dénoncèrent, mais leur voix fut étouffée et il ne resta à ces derniers qu'à protester dans chaque occosion et à attendre que le parti conservateur se réveillât.

C'est ce que ces quelques hommes dévoués à la cause de notre nationalité firent en tenant une conduite indépendante et en signalant à chaque occasion les actes odieux du chef orangiste, à l'égard de ceux qui l'avaient soutenu pendant de longues années avec tant de dévouement.

Permettez, messieurs, que je vous fasse aussi brièvement que le sujet le comporte, le récit des principaux actes de cet homme, qui établissent la légitimité de la grave accusation que je viens de porter contre lui, en même temps que ce récit démontrera la culpabilité de nos représentants que l'esprit de parti a aveuglés au point de ne pas voir l'abîme que le chef conservateur creusait sous nos pas.

Première trahison de Sir John A. Macdonald

En 1865 les provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau-Brunswick nommèrent des délégués qui devaient se réunir et discuter l'importante question de leur union en confédération. Des résolutions devant servir de base à l'acte impérial qui décréterait l'union, furent adoptées par les délégués.

Ces résolutions furent ensuite soumises aux Législatures de ces diverses provinces pour obtenir leur concours.—Les délégués ou ministres de ces différentes provinces s'engageant sous l'honneur à ne rien changer à ses résolutions, lorsqu'ils seraient rendus en Angleterre pour obtenir la passation de la loi impériale.—Ayant confiance dans leurs chefs, les différentes Législatures acceptèrent les résolutions après avoir demandé et reçu beaucoup d'explications sur certaines résolutions d'une nature plus importante que les autres.

Rendu en Angleterre, Sir John voulait imposer une Union Législative ou, en d'autres termes, une union qui faciliterait la disparition de la race française. Sir Georges Cartier n'était pas mort alors, il était là et Sir John ne put réussir à nous détruire. L'acte de la Confédération fut préparé et Sir Georges, un peu trop confiant dans l'honnêteté de Sir John, laissa ses collègues en Angleterre pour aller à Rome s'occuper d'affaires qui ne le regardaient pas.

Pendant son absence, Sir John fit à l'acte quelques changements qu'à son retour en Angleterre, Sir George ne remarqua pas, mais que les catholiques devaient plus tard beaucoup regretter. Le projet fut soumis au parlement, adopté et sanctionné, et le premier juillet 1867, la Confédération devenait un fait accompli.

Autre acte de trahison de Sir John A. Macdonald.

Avant de continuer mon récit et de vous parler de ce qui s'est passé de ce côté-ci de l'Atlantique, laissez moi vous dire un mot et vous raconter une petite anecdote peu importante en soi, mais qui caractérise bien notre premier ministre actuel. Avide de titres —très friand des honneurs, Esprit dominateur. Jaloux de ses rivaux. Sir John intrigua pendant son séjour en Angleterre pour recevoir des titres qui le missent dans une position supérieure à celle qu'occuperaient ses amis et collègues.

De retour au Canada, Sa Majesté la Reine Victoria lui confère les insignes de la chevalerie. Il put depuis ajouter à son nom le titre de Sir, et faire suivre le tout des lettres sacrementalles K. C. B Ses collègues, MM. Cartier, Galt etc., reçurent un grade plus humble, celui de Commandeur du Bain. Homme de cœur, M. Galt ressentit l'injure faite à son ami et chef, G. E Cartier. Il refusa les honneurs que lui conférait la Reine. Détrompée Sa Majesté conféra à Cartier de nouveaux titres, l'injure fut reparée.

Autre acte de trahison de Sir John A. MacDonald.

La confédération étant devenue un *fait-accompli*, il plut à la Législature du Nouveau Brunswick de substituer une loi des écoles communes aux usages et aux coutumes qui avaient existé jusque là de donner chaque année, aux écoles catholiques, une certaine partie de l'argent du trésor public de la province, voté chaque année, pour l'éducation. En vue d'une législation si oppressive et tout-à fait en contravention aux promesses faites lors de la confédération, les catholiques du dominion demandèrent au gouvernement fédéral d'user de son droit de *veto* et de désavouer l'acte. Sir John, ministre de la Justice, dans son rapport au Gouverneur en conseil, recommande que l'acte ne soit pas désavoué, vu que lors de la confédération, il n'y avait pas de loi au Nouveau-Brunswick qui accordât des écoles séparées et que l'acte constitutionnel de 1867 ne parlait que des provinces ou il y aurait des lois. La question étant venue devant la chambre des communes, un des membres français et catholiques se lève et appostrophant Sir John, lui reproche son indigne conduite. Il met devant la chambre les résolutions acceptées en 1865 comme base de l'acte fédéral avec promesse par les ministres de ne rien y changer. Il fait voir que dans les résolutions il n'y est pas seulement fait mention des provinces où il y aurait des lois pour écoles séparées mais aussi des usages, coutumes et que ces mots avaient été retranchés dans l'acte constitutionnel avec intention car on savait qu'au Nouveau Brunswick il n'y avait pas de telles lois mais seulement des usages, coutumes. Je

n'ajouterai pas de commentaires — Pour des hommes intelligents comme vous l'êtes, messieurs, ce simple exposé des faits que j'extrais des documents officiels suffit pour vous donner une idée de l'homme qui a pu ainsi prostituer son honneur au service des ennemis de notre foi et de notre race. Je dirai seulement que Sir Georges E. Cartier a eu bien des reproches a endurer à cette occasion et je ne doute pas que la peine qu'il a ressentie de se voir jouer ainsi par celui qu'il avait protégé avec tant de dévouement a pour beaucoup contribuée à hâter sa mort arrivée quelques mois après

Autre acte de trahison de Sir John :

Ce fut en mai 1873 que Sir Georges mourut et c'est en novembre suivant que le gouvernement de Sir John tombait pour faire place à celui de l'honorable A McKenzie. Sir John dut donc suspendre son travail de haine contre notre race jusqu'en 1878 lorsqu'il remonta au pouvoir et qu'il put continuer son œuvre de destruction Cette fois ce fut à notre langue qu'il s'attaqua et ce avec d'autant plus de confiance dans les succès qu'il considérait qu'il aurait facilement raison des nouveau chefs qui allaient remplacer Sir Georges comme chefs de la section de la province de Quebec dans son gouvernement

Il connaissait l'apathie de nos hommes publics, l'esprit de parti qui les dominait, la grande ambition des uns et leur servilité et le nephotisme des autres. Il se met donc résolument à l'œuvre et foulant au pied la constitution que lui même a preparé, il forme un gouvernement où la minorite française n'est pas représentee au Senat. Pas un des membres des Communes n'a un mot de blâme à articuler contre cette acte arbitraire.

Seuls les membres du Sénat protestant. Chaque année subséquente les sénateurs renouvellent leur protet, mais les représentants du peuple continue a garder le silence. Enfin poussé aux pieds du mur par les membres du Senat et a bout d'arguments le gouvernement déclare, par la bouche de son ministre de la justice, que les prétentions de la minorite française au Sénat sont justes et raisonnables et que l'esprit de leur constitution exige qu'il y ait sur les banquettes du tresor, au Sénat, comme aux communes, un ministre parlant le françsis. Cet aveu forcé du gouvernement fut fait le 10 décempre 1880. ce qui n'empêche pas qu'à l'heure qu'il est le Sénat n'a pas encore de ministre parlant le français.

Le Sénat n'a pas droit de vie ou de mort sur l'administration, la chambre des communes seules peut la renverser, c'est ce qui fait que le gouvernement ne s'est pas occupé des protestation du Sénat et qu'il à profite de l'indifférence des communes à réclamer les droits de la nationalité française et à exiger l'usage de leur langue c'est ce qui fait dire à nos trois ministres fédéraux. MM Langevin, Caron, et Chapleau, qu'ils n'osent pas, résigner parce que Sir John les remplacerait par trois Anglais. En d'autres termes ces Messieur craignent que le précédent qu'ils ont établi en mettant de côté les exigences de la 133è clause de l'acte constitutionnel, Sir John ne le suivra pour faire aux Communes ce qu'ils ont fait au Sénat, car qu'on le remarque bien, c'est la même clause qui règle cette question des ministres de langue française dans les deux chambres. C'est donc de leur part chercher a excuser une faute par une autre et profiter des deux pour garder leurs portefeuilles et les $7,000 qui y sont attachees.

Autre trahison de Sir John

J'en viens maintenant à un autre acte qui ne fait pas plus d'honneur que les précédentes à Sir John.

En 1882, un membre des Communes proposa un bill qui permettait les mariages entre beau frère et belle sœur Le clergé n'étant pas opposé à une semblable législation, les représentants du peuple ne s'y opposèrent pas au point de vue du principe du projet, mais plusieurs discutèrent vivement le droit constitutionnel du parlement fédéral de légiferer sur cette matière.

Je fus un de ceux qui rappellèrent au gouvernement les engagements solennels qu'il avait pris vis-a-vis des catholiques, lorsque discut nt en 1865 les résolutions qui devaient servir de base à l'acte constitutionnel, Sir John et ses collègues s'étaient engagés sur l'honneur, à voir à ce que l'acte d'Union réservat la question du mariage aux Législatures Locales Pressés par les objections et les questions a eux, alors, posees par les membres Catholiques et tout particulièrement par l'Hon. Jos Cauchon et par l'Hon A Dorion, le gouvernement avait dû mettre devant la chambre une promesse ou engagement par ecrit. Je le trouve à la page 395 du rapport officiel des débats sur la confédération. Il est en ces termes :

« Le mot, *mariage*, a été placé dans la « rédaction du projet des constitutions, « pour attribuer à la Législature fedérale « le droit de déclarer quels seront les ma- « riages qui devront être considérés comme « valides dans toute la confédération, sans « toucher pour cela, le moins du monde, « aux dogmes ni aux rites des religions

"auxquelles appartiennent les parties con-
"tractantes."

Et le ministre qui mit cet engagement solennel du gouvernement devant la Législature ajouta :

" C'est là un point important et les dé-
" putés Canadiens-Français, doivent être
" heureux de voir que leurs compatriotes
" dans le gouvernement, n'ont point failli
" à leur devoir sur une question aussi ma-
" jeure. "

Et à la page 585 du même rapport, des mêmes débats, le même honorable ministre ajoute :

" J'ai eu soin de lire cette déclaration,
" et afin qu'il n'y eut point de doute pos-
" sible à cet égard, j'ai donné aux rappor-
" teurs le texte même de la déclaration. "

Ailleurs le même ministre déclare :

" L'interprétation donnée par moi en
" cette occasion est exactement celle qui
" lui a été donnée à la conférence de Que-
" bec. "

Tel est l'engagement solennel que Sir John et ses collègues ont pris avec la représentation nationale en 1865.

A cette interpellation, lui rappelant ce solennel engagement, quelle réponse pensez-vous que le gouvernement Sir John a faite ? Sir Alex. Campbell, ministre de la justice, répondit : Il ne s'agit plus de nos promesses, mais bien d'interpréter la loi constitutionnelle qui nous régit.

AUTRE TRAHISON DE SIT JOHN.........

Ces années dernières, fatigués de voir le gouvernement encombrer les départements publics de gens parlant l'anglais, mais ne sachant pas un mot de français et d entendre continuellement les anglais se plaindre qu'il n'avaient pas leur part dans la distribution du patronage du gouvernement, certain membres du Parlement, demandèrent qu'un état fut préparé, montrant les noms de tous les employés publics du dominion, leur origine, leur âge, leur religion, leur nationalité, la date leur nomination.

Le gouvernement refusa d'abord de soumettre un tel rapport, mais pressé par les attaqus des requérants, le gouvernement dut s'exécuter et promettre de faire préparer cette liste Elle se fit attendre longtemps mais grâce aux interpellations redéés qui furent faites a ce sujet, le document important fut mis devant le parlement l'an dernier.

En le soumettant le ministre de la justice dit que ce document démontrait que la minorité française s'était plaint sans raison, qu'elle avait plus que sa part légitime des emplois publics. Ceux qui avaient demandé cette liste ne crurent pas devoir répondre avant d'avoir constaté les faits. Ils prennent donc le docu ent et l'examinent, peine inutile, le tout avait été été arrangé de manière qu'on ne put pas juger de la proportion des employés des diverses nationalités. Il fallait un travail de plusieurs semaines pour se rendre maître de la position. Ce long travail se fit, et que trouva-t-on, on trouva que la nationalité française qui compte pour un tiers dans la confédération, n'avait qu'un sixième du total des emplois pub ics et qu'un sixième du total des salaires. C'est-à-dire la moitié moins qu'elle pouvait légitimement réclamer.

UNE AUTRE TRAHISON DE SIR JOHN

Je vous parlerai du fameux bill de Sir John sur les franchises électorales—bill radical et révolutionnaire, puisque la base de cette loi est le suffrage universel. Non, je m'arrêterai là, j'en ai dit assez pour établir ma proposition, savoir que ce n'est pas nous qui provoquons une guerre de race, mais que c'est le chef orangiste et ses satellites qui nous y provoquent depuis plusieurs années sans que nous ayons répondu à l'appel.

Nous sommes à corps défendant et notre seule faute est d'avoir trop retardé

Voilà, messieurs, une histoire abrégée de la vie politique de Sir John A. Macdonald depuis la Confédération, c'est à dire depuis que l'entrée des provinces anglaises de l'Est dans l'Union, a permis au chef conservateur de croire qu'il pouvait se passer de ses fidèles amis de la province de Quebec et qu'il pourrait impunément travailler à les anéantir sans qu'ils osassent s'y opposer efficacement.

Sans doute, les représentants de la province au parlement fédéral ont à se reprocher de s'être soumis à tel état de chose pendant deux longues années. Sans doute, ils ont à se reprocher de n'avoir pas, dès le commencement, mis le grand chef en demeure de rendre justice à leurs commettants et à leurs nationaux. Sans doute, ils doivent regretter l'esprit de parti qui les a aveuglé au point de ne pas voir dans cette conduite du chef orangiste, une menace contre tous ce qui nous est cher. Sans doute, ils doivent comprendre aujourd'hui, la lourde responsabilité qui pèse sur leurs épaules. Ils doivent voir leur erreur et combien étaient sages les conseils que leur donnait depuis quelque années, une certaine presse. Ils comprennent,

maintenant, j'en ai aucun doute, ils comprennent que s'ils eussent montré plus d'indépendance dès les premiers actes d'hostilité de Sir John à notre égard, ce dernier eut craint de perdre notre support et notre appui, vu qu'il était alors en minorité dans le Haut Canada. Habitué à voir dans les représentants de notre race des hommes honnêtes et désintéressés, il eut craint que les injustices ne les éloignassent de lui. Mais, non, depuis une quinzaine d'années l'esprit de parti l'a emporté sur l'amour du pays, la fièvre des positions honorifiques et lucratives a aveuglé beaucoup de nos hommes publics. Sir John a cru pouvoir se permettre de nous maltraiter sans encourir le déplaisir de nos nationaux. Aussi a-t-il agi sans gêne. Chacun de ses actes hostiles lui fournissait une preuve de l'insouciance des nôtres, de leur apathie. Il a continué son œuvre de destruction lente. C'est dans cette conviction, il n'y a pas à en douter qu'il a frappé son dernier coup, croyant cette fois encore qu'il réussirait à faire accepter l'exécution de Riel et, ma foi, il ne s'est pas trompé, car n'eut été que le soulèvement du peuple à la nouvelle que Riel allait être pendu, que nos députés fussent restés tranquilles et que le meurtre de Régina fut passé inaperçu.

J'en suis arrivé à la véritable question du jour la première au point de vue politique et pratique. Il m'a semblé qu'en vu du fait que le gouvernenent qui a commis ce meurtre judiciaire cherche présentement a donner le change à l'opinion en en appellant à votre patiotisme et en proclamant que nous commençons une guerre de race, il m'a semblé qu'en vue de ce fait, nous devions jeter un regard en arrière et constater le fait de la provocation à une guerre de races depuis 20 ans par ceux même qui, abusant de notre confiance, s'en sont servi pour nous écraser.

J'ai déjà trop abusé de votre patience pour me permettre de discuter le crime qu'à commis le gouvernement en ordonnant l'exécution de Riel. D'autres bouches plus éloquentes et mieux renseignées que moi vous en parleront. Mais je ne saurais me retirer sans accomplir la promesse que je vous ai faite au commencement, celle de vous parler des documents que la presse vient de publier.

Dans le premier, le gouvernement qui a pendu Riel plaide sa cause, dans les deux autres, c'est un ministre, M. Chapleau, qui cherche je ne dirai pas à justifier sa position, mais je dirai à embrouiller la question et à faire du pathétique.

La simple lecture de ces pièces inspire du dégoût au lecteur. Il y voit un gouvernement jouer une farce quand il s'agit de la vie de plus de 200 victimes de sa criminelle administration. Le temps presse je ne puis pas me permettre de tout commenter ces longs écrits, mais j'en dirai assez pour vous en faire voir le peu de valeur.

Sir A. Campbell vous dit, en réponse à l'accusation que nous portons contre le gouvernement d'avoir, par sa mauvaise administration des affaires du Nord Ouest, causé la rébellion, Sir Alexander vous dit qu'il n'a rien à répondre à cela, que c'est au Parlement que le gouvernement est responsable et que quand il sera accusé constitutionnellement, il se défendra et démontrera son innocence.

Remarquez, messieurs que cette question est déjà venue devant les Chambres, qu'elle y a été discutée, que les débats en ont été publiés et que nous avons en mains la défense de la politique du gouvernement dans le discours de Sir John A. Macdonald le 6 juillet 1885.

Ce discours a été distribué avec profusion par les adversaires du premier ministre et la presse en a publié quelques parties. Demandez à ceux qui l'ont lu et ils vous diront que c'est un bien piètre discours que la culpabilité de celui qui le prononce y parait clairement malgré tout le talent qu'il déploie pour jeter la pierre à son voisin le chef de l'opposition—lorsqu'il lui dit qu'il n'a pas plus maltaité les habitants du Nord Ouest, que le gouvernement libéral qui a précéde le sien, ne les a maltraités.—Magnifique argument n'est-ce pas ? Et dire après cela qu'il y a des hommes assez *intelligents* pour suspendre leur jugement sur la culpalité du gouvernement actuel, et qui veulent attendre des explications des ministres. Ces explications viennent d'être données dans les documents que nous sommes à considérer et qui ne valent pas mieux que le discours du chef, ainsi que ce que je vais en dire l'établira. Vous verrez cependant que ceux qui ont attendu les explications des ministres, attendront encore car c'est tout autre chose que des explications qu'ils attendent.

Sir Alexandre dit ensuite qu'il a été prouvé en cour que Riel n'était pas maniaque. Je réponds que cet allégué n'est pas exact, il y a eu preuve pour et contre, de plus la conduite de Riel dans la prison prouve sa monomanie, et sur la potence où il s'est montré si bon chrétien, où il a eu suffisamment de vertu pour déclarer qu'il ne voulait pas que Dieu lui pardonnât plus qu'il ne pardonnait à ses ennemis et à ses bourreaux. N'a-t-il pas fait preuve de monomanie quand il a demandé au Père André la permission de parler, qu'il avait une mission à remplir. Que Sir Alexandre ne

nous montre donc une loi qui autorise à pendre un maniaque. Mais, dit Sir Alexander, il y a preuve que Riel savait à quoi il s'exposait en se révoltant contre l'autorité légitime.

Sans doute, Messieurs, que Riel n'était pas un idiot, mais sa monomanie lui enseignait qu'il était prophète et que Dieu l'inspirait, ce qui fait qu'il n'était pas libre de refuser d'obéir à Dieu pour obéir aux hommes. Sir Alexandre eût dû comprendre cela.

Le ministre de la justice allègue que le procès de Riel a été fait suivant les lois en force au Nord-Ouest, savoir, devant deux magistrats et six jurés choisis par le juge, c'est vrai ; mais il ne dit pas que durant la dernière session l'attention du gouvernement a été attirée sur l'importance de changer cette lot en vue des questions graves qui allaient nécessairement soumises à ces tribunaux et que le gouvernement a refusé, préférent avoir pour juger Riel et les autres prisonniers des juges moins indépendants et un jury tout particulièrement choisi parmi les adversaires des métis. L'honorable ministre parle ensuite du verdict du jury mais il ne dit pas que le jury, composé d'ennemis de Riel, tout en déclarant Riel était "coupable", a recommandé la "clemence", en d'autres termes, que le jury n'a pas trouvé Riel suffisamment criminel pour qu'on dut le pendre. Et MM. Chapleau, Langevin et Caron, mettant cette partie du verdict de côté, ont ordonne qu'il fut pendu.

Je viens maintenant aux deux lettres de M. Chapleau à ses constituants. Le secrétaire d Etat, en appelle au patriotisme de ses commettants pour éviter qu'ils ne provoquent une guerre de race. C'est un grand patriotisme qui lui fait leur adresser ces deux lettres. Il veut suivre les modèles qu'il s'est imposés, les Morin, les Lafontaine, les Cartier, dit-il ; quelle profanation de ces noms vénérables ! Morin est entré pauvre dans la vie politique, il en est sorti plus pauvre encore. Chapleau est entré riche de ses dettes. Ne les a-t-il pas payé et dira-t-il qu'il est plus pauvre qu'il était à son entré dans la vie politique ?

Cartier a bridé Sir John à chaque fois qu'il a pu découvrir ses fourberies. Chapleau a soutenu Sir John quand il ne l'as pas aidé à détruire l'influence française dans le Dominion.

Lafontaine a refusé d'être ministre, à moins que les révoltés de 37, alors en exil, ne fussent amnistiés. Chapleau ne veut pas même qu'ils soient exilés, il les fait pendre. Quel contraste ! ! !

M. Chapleau continue. La preuve que nous avons bien fait se trouve dans le fait que nous nous sommes exposés à encourir la disgrâce de nos commettants et à perdre notre avenir pour faire ce que nous savions être le mieux dans l'intérêt public. Ah ! M. Chapleau ! le danger auquel vous vous êtes exposé cette fois ne paraît pas avoir eu d'autres motifs que celui qui nous a fait risquer de perdre notre avenir, lorsque, trompant la chambre d'assemblée de Québec, vous avez réussi à la faire consentir à vendre le chemin de fer pour un vil prix et faire ainsi le profit de vos amis, et puis à force d'intrigues, à le faire acheter de nouveau par le gouvernement fédéral à une perte de plus d'un million.

M. Chapleau ajoute : " Riel a laissé les Etats Unis pour venir lever l'étendard de la révolte dans notre pays si tranquille et si heureux. Tous les journaux, même ceux qui ont le plus demandé l'exécution de Riel, tous les journaux ont rapporté les faits et ils donnent le démenti à cet assertions Je n'en citerai qu'un, le plus important ; le journal de Sir John, le *Mail*, enfin. Dans son numéro du 2 juin dernier j'y lis :

" Now that the rebellion is over the " Government must turn its attention to " the indian question...........

" It is quite clear that, even if Riel had " never been born we should have been " compelled sooner on later, the grapple " with this most difficult problem......

" Maintenant que la révolte est apaisée " le gouvernement doit donner son atten- " tion à la question des sauvages........

" Il est évident que quand bien même " Riel n'aurait jamais existé, nous aurions " toujours eu un peu plus tôt ou un peu " plus tard, à régler cette question diffi- " cile................................

M. Chapleau, en vu d'exciter les orangistes contre les catholiques et les Canadiens-français, parle du prétendu meurtre de Scott en 1870, c'est une infamie de sa part car le gouvernement provisoire de Riel était un gouvernement *de facto*, un gouvernement légitime, que le gouvernement Fédéral a reconnu et par conséquent il avait droit de vie et de mort sur ses justiciables.

La mise à mort de Scott peut être regardée comme une erreur de jugement, mais jamais comme un meurtre. M. Chapleau l'a reconnu lui-même plus d'une fois. Il y a eu dans le temps un meurtre de commis dans le Nord Ouest, celui d'un Canadien-français, [Marcotte] M. Chapleau se donne bien garde d'y referer, vu qu'il a été commis par ses allies du jour, les Orangistes. Pourquoi M. Chapleau ne voit il pas à faire punir ces gens-là. Au sujet

du prétendu meurtre de Scott voici ce qu'en dit Sa Grâce Monseigneur d'Halifax, le Dr O'Brien.

La *Gazette* de Montréal du 4 mai 1886 dit :

" Dr O'Brien does not regard Scott's " death as a murder, he says he was execu " ted by the only constituted authority " then existing in Manitoba, and that the " time will yet come when Riel will be " regarded as a patriot."

(Traduction)

" Le Dr Obrien ne regarde pas la mort " de Scott comme un meurtre Il dit qu'il " a été mis à mort par la seule autorité " constituée qui existat alors à Manitoba et " que le temps viendra ou Riel sera consi- " déré un patriote "

Mais j'abuse de votre bienveillance messieurs, j'en ai dit assez pour prouver mes deux propositions, la première qu'il est faux que nous commencons une guerre de race, et qu'au contraire nous y avons été provoqué depuis nombre d'années et qu'il a fallu le sang de Riel pour nous ouvrir les yeux et nous décider à défendre nos droits et à réclamer justice égale.

La seconde que les documents que le gouvernement et M Chapleau viennent de publier ne les justifient en aucune manière d'avoir ordonné l'exécution de Riel qu'au contraire les faits tels que connus du public comme les documents officiels et leurs efforts pour fausser l'histoire de ces troubles et en dénaturer les circonstances quand ils n'omettent pas de les signaler prouvent que leur cause est desesperée et qu'ils sont grandement coupable.

Toute cause qui a besoin d'user de fourberie et de mensonge doit être une bien mauvaise cause.



